

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 février 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Absentions : 0

Date de convocation : 06/02/2026
Date d'affichage : 06/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le onze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Guy GALTIER, maire.

Etaient présents : Guy GALTIER - Pierre-Emile SYLVAIN - José MARTINEZ - André THEROND - Yoan PEREZ - David LOUBIER - Vincent RICHARD - Gaëtan GAILLARD - Audrey DURAND - Guillaume MARTIN - CROS Tiffany

Secrétaire de séance : Pierre-Emile SYLVAIN

Absents : Aline CHANIAL

Excusés : Karine BRUNEL - Philippe MARTIN - Damien AJASSE

Procurations :

11022026- Délib-03BIS

Objet : **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025.**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°11022026- Délib-03 suite à une erreur matérielle sur l'année de la séance.

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Guy GALTIER

Le secrétaire de séance,
Pierre-Emile SYLVAIN

